

Thibault THOMAS 34

De: denis.paturle@mjpm92.fr
Envoyé: mercredi 5 juin 2024 12:06
À: didier.thomas78@gmail.com
Cc: 'Eric THOMAS'; 'Thibault THOMAS 34'
Objet: Mesure de Protection de MME Blondel Veuve THOMAS réception clefs du Bd Exelmans

Monsieur,

Comme conseillé par vos soins, je me suis rapproché de vos frères afin de récupérer les clefs de la résidence de votre mère (67 boulevard Exelmans). Je vais enfin pouvoir organiser un RDV avec le commissaire-priseur Judiciaire et une agence immobilière afin d'effectuer l'inventaire ainsi que l'estimation du bien demandés dans le cadre du mandat.

Souhaitez-vous être présent ? Dans le cadre d'une réponse positive, je vous confirmerai la date qui sera fixée

J'en profite, pour vous demander de me transmettre les clefs de la résidence secondaire ayant à effectuer la même chose vis-à-vis du Juge et ceci dans le cadre du Mandat

Dans l'attente de votre retour,

Bien Cordialement

Denis PATURLE

Mandataire Judiciaire à la Protection du Majeur

BP 60020

92362 MEUDON LA FORET Cédex

Téléphone : 07.87.55.95.96

Email : denis.paturle@mjpm92.fr

Siret : 841 888 910 00012 APE : 6910Z - CNC N° 1262864

Membre de l'Association des MJPM d'Ile de France

Cet e-mail contient des informations confidentielles protégées par le secret professionnel. S'il ne vous est pas destiné, nous vous remercions de le détruire immédiatement, sans le copier, ni relever ou transmettre son contenu à quiconque.

Les informations que vous nous communiquez ont pour objet d'assurer la gestion et le suivi:

- de la représentation juridique, de l'assistance et du contrôle des personnes placées par l'autorité judiciaire sous sauvegarde de justice, curatelle, tutelle ou mandat ad hoc,

- administrative et comptable des personnes placées par l'autorité judiciaire sous sauvegarde de justice, curatelle, tutelle ou mandat ad hoc,

Les informations sont conservées 5 ans à compter de la fin de la mesure de protection. A l'expiration de cette période, les données sont détruites ou archivées de manière sécurisée.

Les destinataires des données sont les membres du personnel dûment habilités, la direction départementale de la cohésion sociale territorialement compétente, les organismes externes en relation avec les personnes protégées ou assistées s'agissant des données strictement nécessaires à la poursuite des relations contractuelles, le versement des prestations dues, ainsi que l'accompagnement médico-social des personnes suivies, les autorités judiciaires compétentes.

Conformément à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978 modifiée, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification, de limitation, d'effacement aux informations qui vous concernent en vous adressant au cabinet

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits ne sont pas respectés ou que le dispositif de contrôle d'accès n'est pas conforme aux règles de protection des données, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.